# NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

## COMPTE ADMNISTRATIF 2019 – BUDGET 2020

## BUDGET EAU BRUTE

L'article 107 de la loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe) est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

La présente note répond à cette obligation. Elle est disponible sur le site internet de la collectivité territoriale (www.smgc-eau.fr) et peut être également consultée à l'accueil du siège (Castelnau-le-Lez) aux heures d'ouverture au public.

Le compte administratif 2019 retrace l'ensemble des mandats et titres de recettes du Syndicat Mixte de Garrigues Campagne. Le budget primitif 2020 retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année. Respectant tous deux les principes budgétaires : sincérité, annualité, universalité, unité, spécialité, équilibre et antériorité.

Ces éléments sont présentés en sections de fonctionnement (exploitation) et d'investissement, et par chapitres.
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du service.
La section d'investissement prépare l'avenir et est liée aux projets de la structure à court, moyen et long terme. Elle contribue à l'accroissement du patrimoine et de l'activité.

# I – LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le compte administratif 2019 a été examiné par la commission des finances et présenté aux membres du bureau syndical en date du 30 janvier 2020. Il est en concordance avec le Compte de Gestion, document dressé par le Comptable du Syndicat.
Ces deux documents budgétaires ont été votés le 19 février 2020 par les membres du Comité Syndical à l'unanimité (36 suffrages exprimés, 36 votes pour, 0 contre, 0 abstention).
Les montants exprimés sont en euros hors taxes.

Rappel des éléments prévisionnels du budget 2019 :
- Section d'exploitation : 479 964.07 €
- Section d'investissement : 546 542.62 €

## 1) SECTION D'EXPLOITATION

### 1.1) Les dépenses d'exploitation réalisées en 2019

*Les dépenses réelles d'exploitation*

- Chap. 011 - Les charges à caractère général qui concernent les dépenses courantes notamment : l'achat d'eau, les frais d'énergie et de télécom, les frais liés à l'entretien et réparation réseaux, les assurances, etc.)
- Chap. 012 - Les charges de personnel (salaires nets + cotisations salariales et patronales) : les salaires sont remboursés au budget eau potable qui prend en charge le paiement des salaires et cotisations ainsi que la gestion du personnel.

- Chap. 66 - Les charges financières (remboursement de la part intérêts des emprunts)

*Les dépenses pour ordre d'exploitation*

- Chap. 042 - Opérations pour ordre de transfert entre sections (écritures comptables pour les amortissements des biens de la collectivité territoriale, également retrouvées en section d'investissement en recettes)

En 2019, les dépenses d'exploitation s'élèvent à : 357 556.32 € et sont réparties comme suit :

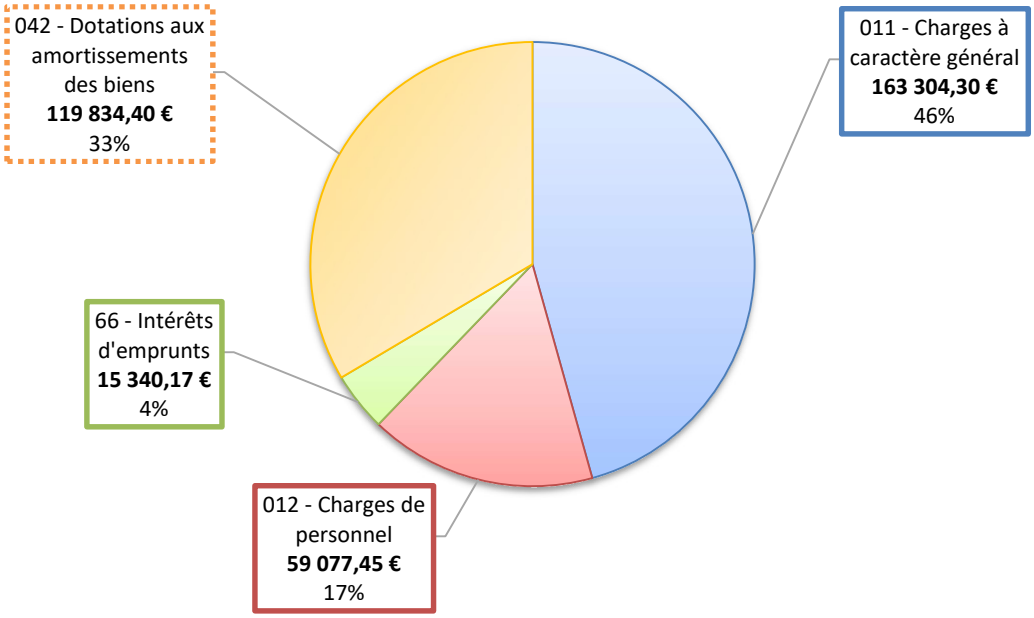


## 1.2) Les recettes d'exploitation réalisées en 2019

*Les recettes réelles d'exploitation*

- Chap. 70 – la vente de produits qui comprend :
  - La vente d'eau brute aux usagers,
  - La recette perçue par les usagers pour les travaux de branchements et les participations suite aux travaux d'extension du réseau (en 2019 : travaux d'extension réalisés sur Castries)
- Chap. 75 - Les produits de gestion courante,
- Chap. 77 - Les produits exceptionnels,
- Chap. 002 - L'excédent 2018 reporté

*Les recettes pour ordre d'exploitation*

- Chap. 042 - Opérations pour ordre de transfert entre sections (écritures comptables pour les amortissements des subventions reçues, également retrouvées en section d'investissement en dépenses)

Les recettes d'exploitation pour l'année 2019 s'élèvent à 454 077.04 € (y compris l'excédent antérieur reporté de l'exercice 2018) et sont réparties comme suit :

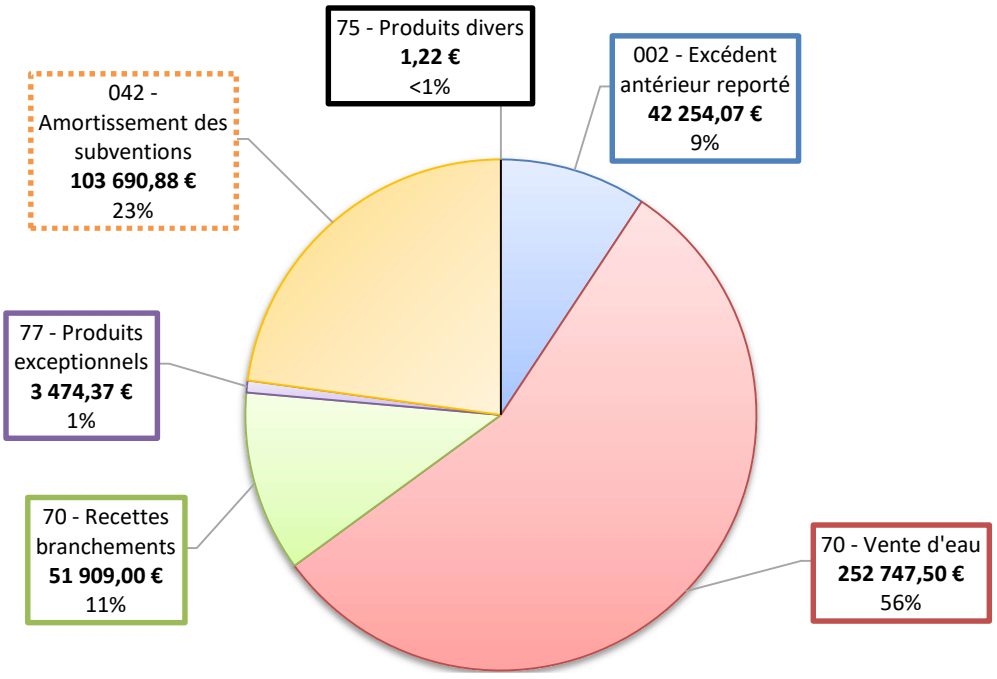


## 2) SECTION D'INVESTISSEMENT

### 2.1) Les dépenses d'investissement réalisées en 2019

*Les dépenses réelles d'investissement*

- Chap. 21 - Les immobilisations corporelles qui comprennent :
  - les travaux d'extension du réseau eau brute sur Castries (345 691.83 €), les travaux étant achevés il n'y a donc pas de restes à réaliser.
  - le matériel spécifique à l'exploitation du service de distribution d'eau : changement de compteurs obsolètes, matériels nécessaires pour la réalisation des branchements au réseau eau brute (5 365.99 €)
- Chap. 16 – Emprunts et dettes assimilés qui concerne le remboursement des emprunts (part capital)

*Les dépenses pour ordre d'investissement*

- Chap. 040 - Opérations pour ordre de transfert entre sections (écritures comptables pour les amortissements des subventions reçues, également retrouvées en section d'exploitation en recettes).

En 2019, les dépenses d'investissement sont de 473 827.79 € (les travaux sur Castries étant achevés il n'y a pas de restes à réaliser). Voici comment sont réparties les dépenses :

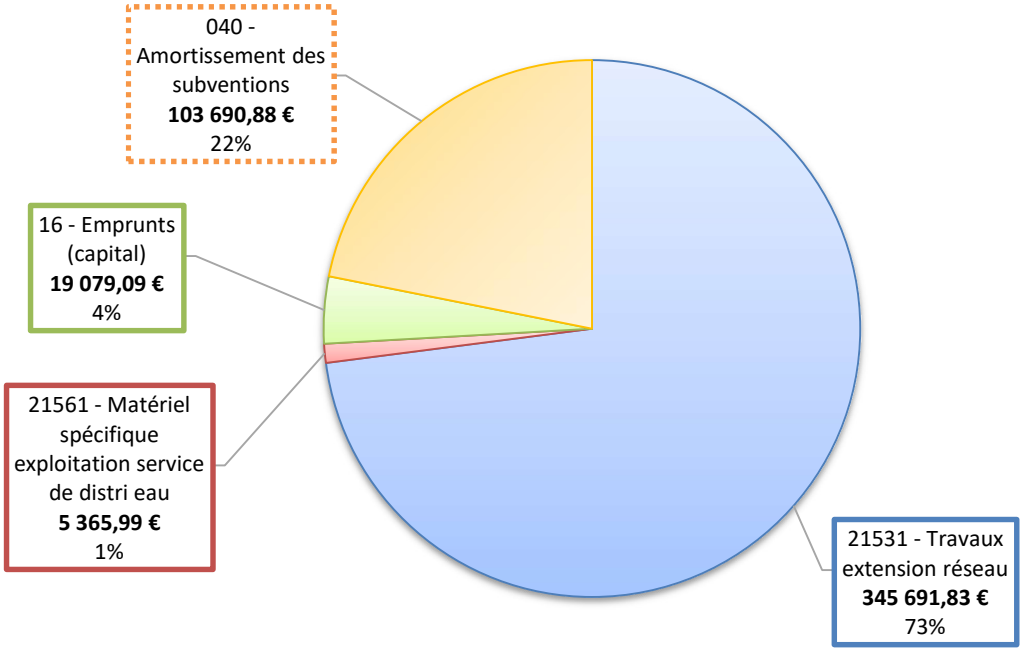


## 2.2) Les recettes d'investissement réalisées en 2019

*Les recettes réelles d'investissement*

- Chap. 10 – Dotations fonds divers et réserves qui concerne l'affectation de l'excédent d'exploitation de 2018 pour couvrir le déficit d'investissement constaté en 2018,
- Chap. 001 - Excédent antérieur reporté de 2018

*Les recettes pour ordre d'investissement*

- Chap. 040 - Opérations pour ordre de transfert entre sections (écritures comptables pour les amortissements des biens de la collectivité territoriale, également retrouvées en section d'exploitation en dépenses)

Les recettes d'investissement pour 2019 s'élèvent à 490 146.02 € et sont réparties comme suit :

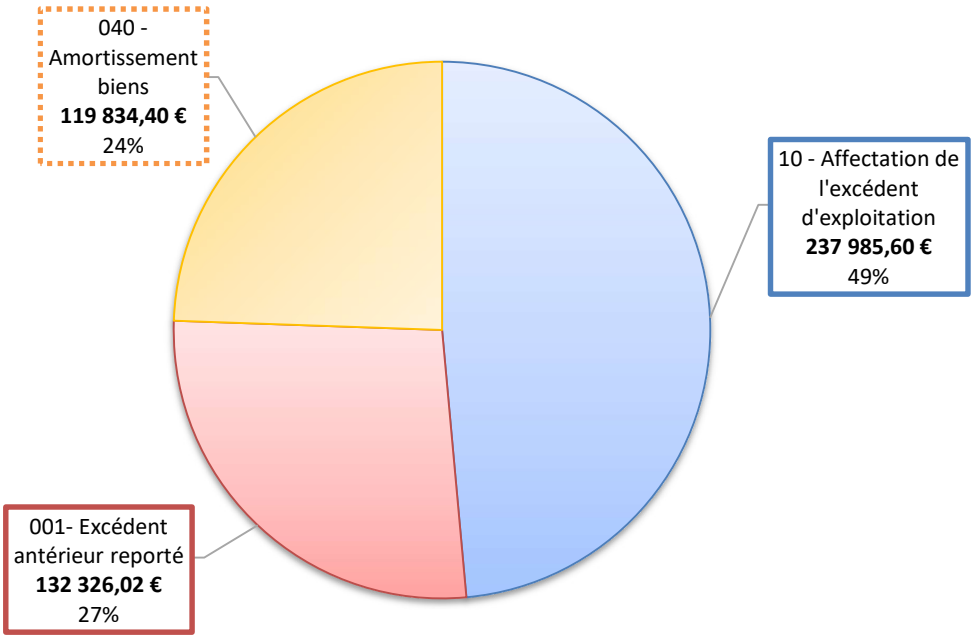

### 2.3) Les résultats de clôture de l'année 2019

| | EXPLOITATION | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent | Dépenses ou déficit | Recettes ou excédent |
| Résultats reportés N-1 | | 42 254.07 € | | 132 326.02 € | | 174 580.09 € |
| Opérations de l'exercice | 357 556.32 € | 411 822.97 € | 473 827.79 € | 357 820.00 € | 831 384.11 € | 769 642.97 € |
| Totaux | 357 556.32 € | 454 077.04 € | 473 827.79 € | 490 146.02 € | 831 384.11 € | 944 223.06 € |
| **Résultat de clôture** | | **96 520.72 €** | | **16 318.23 €** | | **112 838.95 €** |
| Restes à réaliser | | | 0.00 € | | 0.00 € | |
| Totaux cumulés | 357 556.32 € | 454 077.04 € | 473 827.79 € | 490 146.02 € | 831 384.11 € | 944 223.06 € |
| **Résultats définitifs** | | **96 520.72 €** | | **16 318.23 €** | | **112 838.95 €** |

# II – LE BUDGET PRIMITIF 2020

Le Budget primitif eau brute a été établi compte tenu du débat et rapport d'orientation budgétaire voté le 19 décembre 2019. Il a été élaboré puis examiné par la commission des finances et présenté aux membres du bureau syndical le 30 janvier 2020.
Il a été voté à l'unanimité par les membres du Comité Syndical le 19 février 2020 (37 suffrages exprimés : 37 votes pour, 0 contre, 0 abstention).
C'est un budget voté en euros hors taxes, et par chapitres.

Il a été bâti avec la volonté :
- De maîtriser les dépenses d'exploitation sans dégrader le niveau et la qualité du service,
- De réaliser des investissements notamment en travaux d'extension du réseau sur Assas/Guzargues. A noter, que la réalisation de ce projet est subordonnée à la suppression de l'interdiction imposée au SMGC par le respect de la règle européenne de MINIMIS relative aux aides publiques apportées au secteur économique dans le cadre de la libre concurrence.
- De maintenir la volonté de densifier le réseau eau brute,
- De favoriser un meilleur comptage et un meilleur rendement du réseau par le renouvellement du parc compteurs et autres matériels divers.

## 1) SECTION D'EXPLOITATION

### 1.1) Les recettes d'exploitation prévues pour 2020

*Les recettes réelles d'exploitation (chap. 002, 70, 75)*

Elles correspondent à l'excédent antérieur reporté de 2019 (résultat de clôture de 96 520.72 €), auquel s'ajoutent la recette de vente d'eau, les recettes de branchements, les participations (aides publiques) aux travaux concernant l'opération d'extension d'Assas Guzargues si le projet venait à aboutir (projet soumis à la règle européenne de MINIMIS), les produits de gestion courantes.

*Les recettes pour ordre d'exploitation (chap. 042)*

Elles concernent les opérations pour ordre de transfert entre sections (écritures comptables pour les amortissements des subventions reçues, également retrouvées en section d'investissement en dépenses)

Les recettes d'exploitation pour l'année 2020 s'élèvent à 691 222.72 € et sont réparties comme suit :

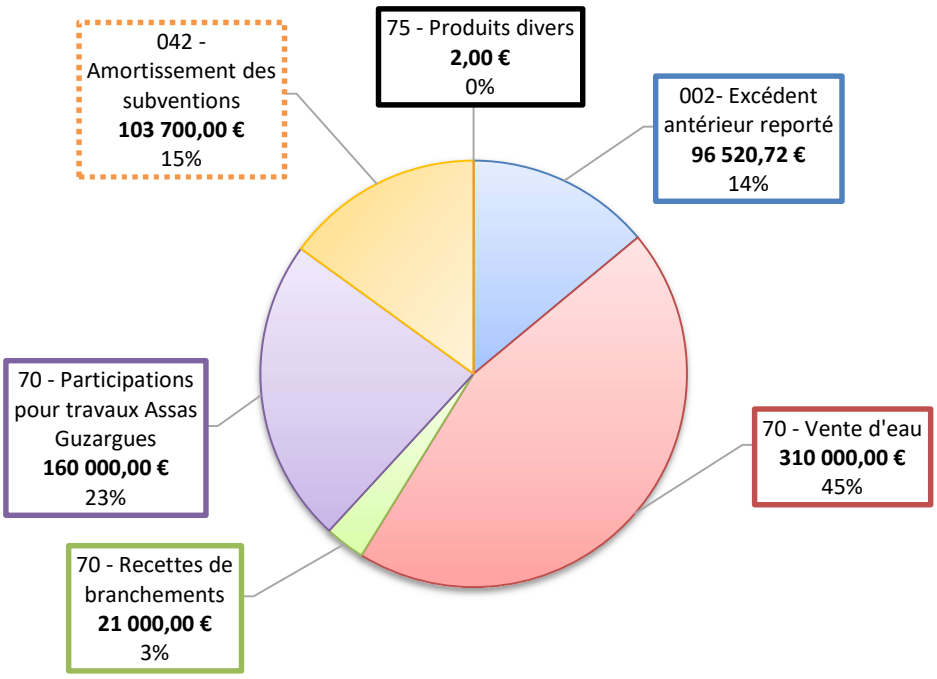


## 1.2) Les dépenses d'exploitation prévues pour 2020

### *Les dépenses réelles d'exploitation (chap. 011, 012, 65, 66, 022)*

Elles correspondent aux charges à caractère général (dépenses courantes de fonctionnement) : achat d'eau, frais d'énergie et télécom, entretien et réparation réseaux, etc.), charges de personnel, autres charges de gestion courantes, charges financières (intérêts d'emprunts), dépenses imprévues qui permettent de répondre rapidement à des aléas budgétaires sans solliciter une décision modificative de l'assemblée délibérante (prévision sans exécution automatique).

### *Les dépenses pour ordre d'exploitation (chap. 042, 023))*

Elles concernent les opérations pour ordre de transfert entre sections (écritures comptables pour les amortissements des biens de la collectivité territoriale, également retrouvées en section d'investissement en recettes), le virement à la section d'investissement (chap. 023) appelé aussi capacité d'autofinancement. Ce virement permet de rembourser la dette (annuité) et de financer les investissements de l'année. Il est également inscrit au chap. 021 pour le même montant en recettes d'investissement mais ne fait l'objet que de prévisions sans aucune exécution.

Les dépenses d'exploitation pour l'année 2020 s'élèvent à 691 222.72 €, respectant ainsi l'équilibre budgétaire de la section d'exploitation. Elles sont composées comme suit :

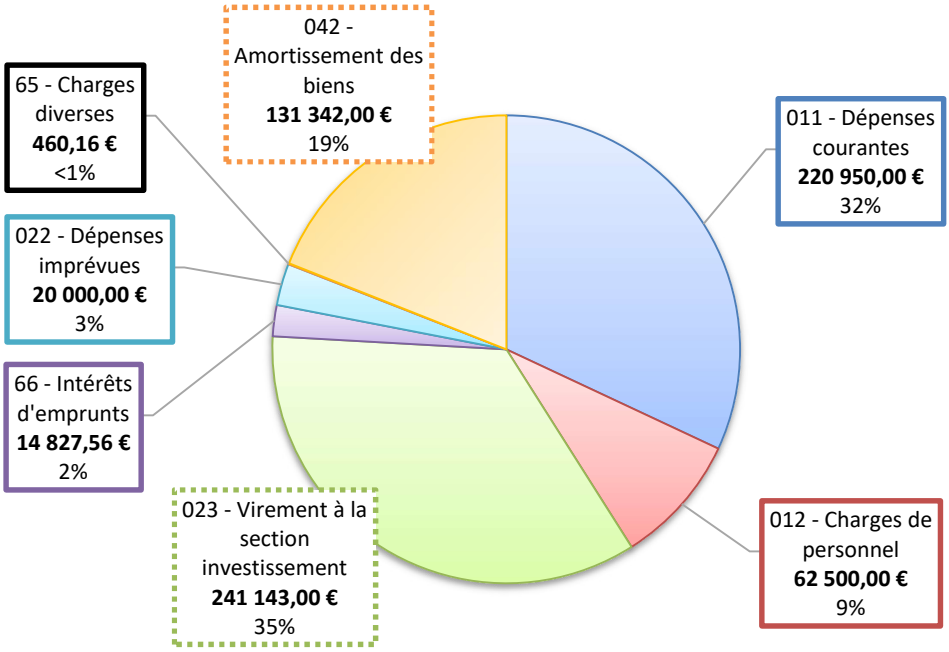


## 2) SECTION D'INVESTISSEMENT

### 2.1) Les recettes d'investissement prévues pour 2020

*Les recettes réelles d'investissement (chap. 001, 16)*

Elles correspondent à l'excédent d'investissement antérieur reporté (résultat de clôture excédentaire de la section d'investissement de 16 318.23 €) et au recours à l'emprunt pour financer les travaux d'extension (secteur Assas, Guzargues), sous réserve de l'obtention des aides publiques (soumises à la loi européenne de MINIMIS) permettant l'aboutissement du projet.

*Les recettes pour ordre d'investissement (chap. 040, 021)*

Elles concernent les opérations pour ordre de transfert entre sections (écritures comptables pour les amortissements des subventions reçues, également retrouvées en section d'exploitation en recettes) et le virement de la section d'exploitation (prévu mais non exécuté).

Les recettes d'investissement pour l'année 2020 s'élèvent à 488 803.23 € et se décomposent comme suit :

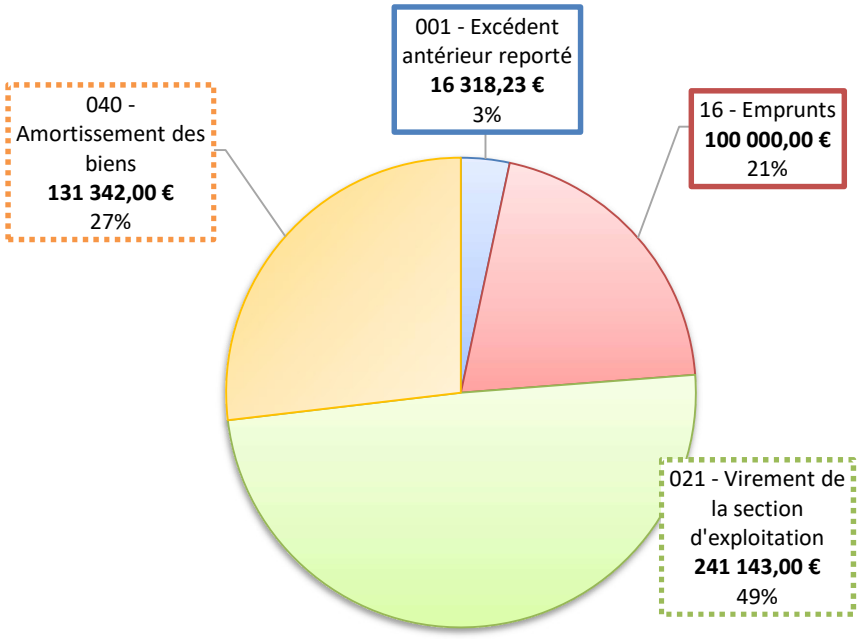

*Les dépenses réelles d'investissement (chap.21, 20, 16, 020)*

Elles regroupent :

- Les immobilisations corporelles qui comprennent :
  - les travaux d'extension du réseau (projet extension Assas Guzargues 240 000 € soumis à la règle européenne de MINIMIS citée antérieurement),
  - la densification et extension (hors Assas Guzargues) : 59 000 €,
  - les achats pour le renouvellement de matériels spécifiques à l'exploitation du service : 31 600 €
- Les immobilisations incorporelles qui comprennent :
  - la modélisation du réseau (2 000 €),
  - l'achat d'un logiciel de facturation (4 000 €) afin de proposer aux usagers un service de paiement en ligne de leurs factures d'eau (décret du 01/08/2018),
- Le remboursement de la part capital des emprunts,
- Les dépenses imprévues qui permettent de répondre rapidement à des aléas budgétaires sans solliciter une décision modificative de l'assemblée délibérante (prévision sans exécution automatique).

*Les dépenses pour ordre d'investissement (Chap. 040)*

Elles concernent les opérations pour ordre de transfert entre sections (écritures comptables pour les amortissements des subventions reçues, également retrouvées en section d'exploitation en recettes).

Le montant des dépenses d'investissement prévues pour 2020 s'élève à 488 803.23 €, respectant ainsi l'équilibre budgétaire de la section d'investissement. Elles se décomposent comme suit :

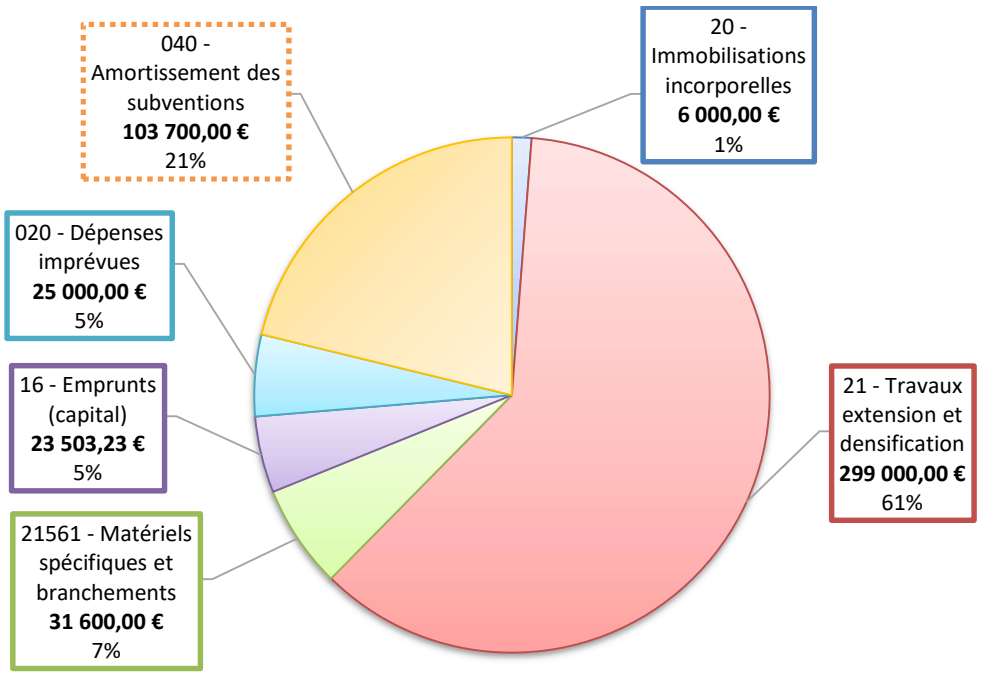

### 2.3) L'état de la dette

Au 1er janvier 2020, la dette du syndicat pour le budget eau brute se compose de 3 emprunts pour un encours de 458 554.88 €. L'annuité de la dette s'élève à 33 594.89 €, avec 13 866.00 € d'intérêts et 19 728.89 € de remboursement de la part capital.

Le taux d'endettement en 2020 par rapport à 2019 est de -4 %.

Sa capacité de désendettement est de 6,5 années.

*Encours de la dette :*

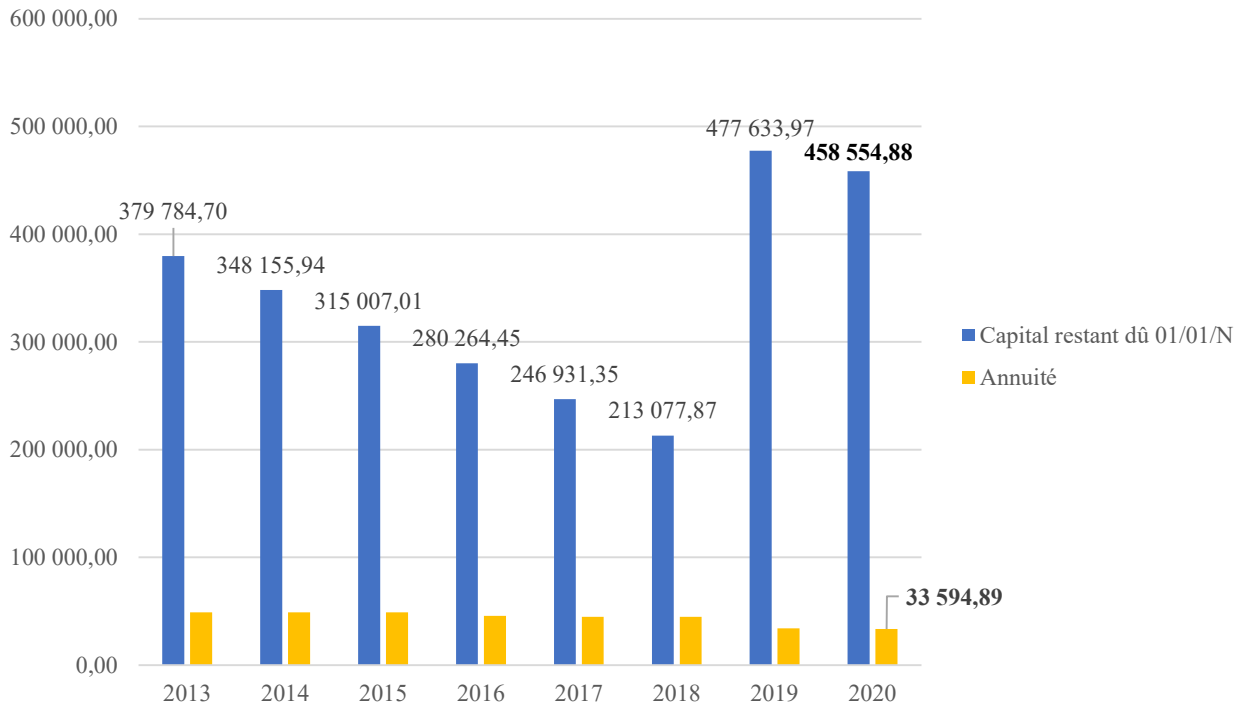


L'évolution significative de l'encours de la dette en 2019 s'explique par la souscription d'un emprunt (300 000 €) permettant de financer la part du Syndicat Mixte de Garrigues Campagne pour la réalisation des travaux d'extension sur la commune de Castries.

A noter que l'emprunt inscrit au budget 2020 au chapitre 16 d'un montant de 100 000 € n'est pas comptabilisé dans l'encours et l'annuité de la dette 2020 ci-dessus. Ce dernier dépendant de l'aboutissement ou non des travaux d'extension du réseau eau brute sur Assas-Guzargues.